Image not found or type unknown

Vente de ma part de nue-propriété

Par **Pascal Mey**, le **24/07/2018** à **21:16**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison en nue-propriété avec mon frère.

Cette maison est actuellement habitée par ma mère de 90 ans.

Mon frère voudrait racheter ma part, tout en laissant l'usufruit à notre mère.

La maison vaut environ 180.000 €, quelle est la valeur de rachat de ma part par mon frère ?

Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **25/07/2018** à **09:12**

Bonjour,

Votre mère ayant 90 ans, son usufruit est valorisé à 20 % de la pleine propriété, la nue-propriété est donc valorisée à 80 %.

Si vous détenez 50 % de cette nue-propriété, votre part peut donc être évaluée à :
50 % de 80 % de 180.000 € = 72.000 €
Mais, bien sur, comme dans toute vente, c'est l'accord du vendeur et de l'acheteur sur le prix qui fixe celui-ci...

Par **Pascal Mey**, le **25/07/2018** à **09:27**

Merci beaucoup

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés